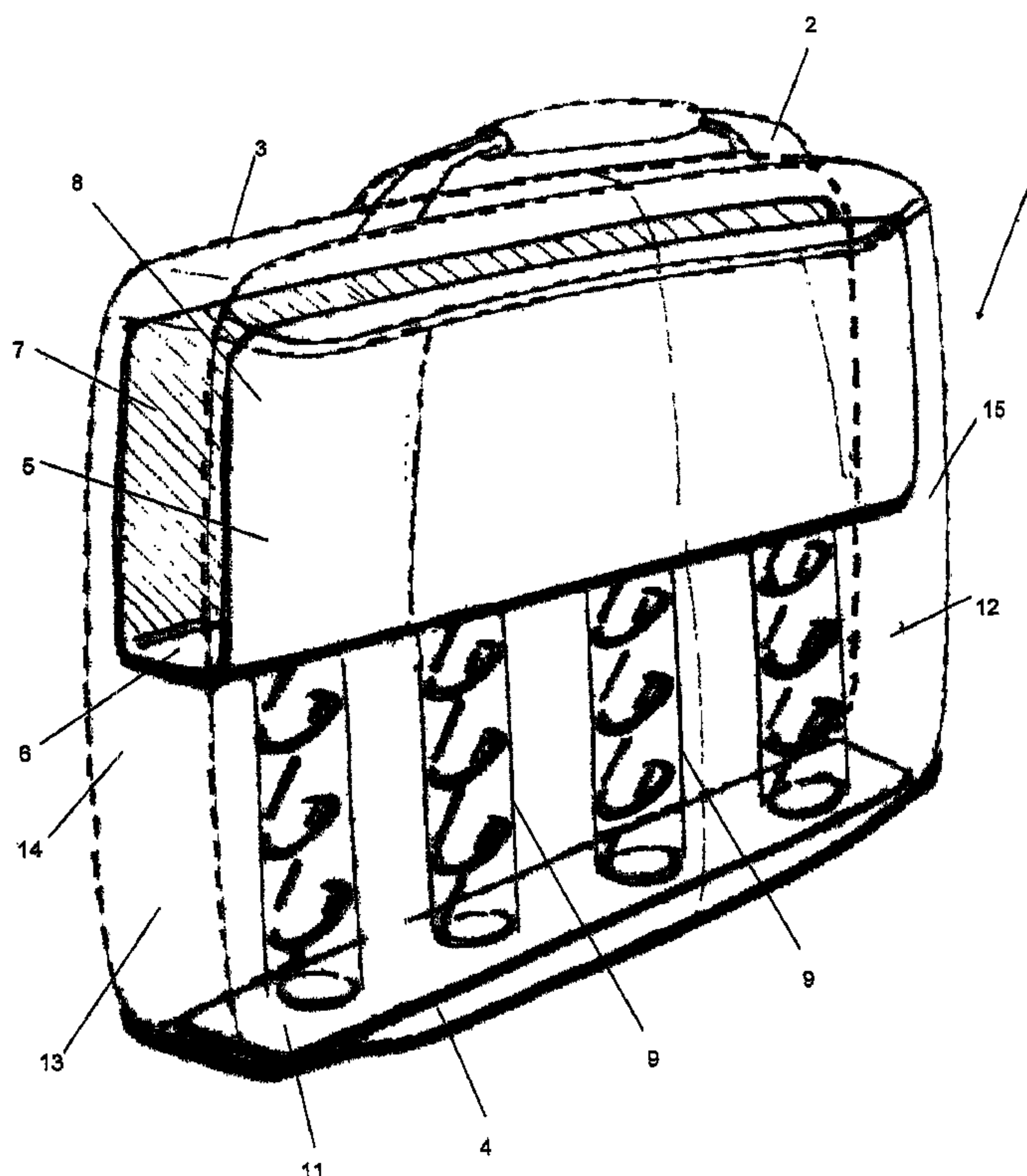




(22) Date de dépôt/Filing Date: 2006/07/17
(41) Mise à la disp. pub./Open to Public Insp.: 2007/02/04
(30) Priorité/Priority: 2005/08/04 (FR05.52432)

(51) Cl.Int./Int.Cl. *A45C 13/02* (2006.01),
A45C 5/00 (2006.01)
(71) Demandeurs/Applicants:
PICOT, FRANCOIS, FR;
TRUFFIER-BLANC, GERALD, FR
(72) Inventeurs/Inventors:
PICOT, FRANCOIS, FR;
TRUFFIER-BLANC, GERALD, FR
(74) Agent: BROUILLETTE & ASSOCIES/PARTNERS

(54) Titre : MOYEN DE TRANSPORT D'UN PRODUIT POURVU D'AU MOINS UNE PAROI RECTILIGNE, ET NOTAMMENT D'UN ORDINATEUR PORTABLE
(54) Title: MEANS OF CARRIAGE OF A WARE HAVING AT LEAST ONE RECTILINEAR WALL, AND NOTABLY A LAPTOP COMPUTER



(57) Abrégé/Abstract:

Ce moyen de transport d'un produit (20) pourvu d'au moins une paroi rectiligne, comprend au moins un compartiment (10) de dimensions appropriées, propres à recevoir ledit produit, et défini par un fond (4) et des parois latérales (12 - 15). Le fond (4) dudit compartiment reçoit un élément - support intermédiaire (5) suspendu par rapport audit fond (4), et susceptible de faire fonction d'amortisseur.

ABREGE DESCRIPTIF

MOYEN DE TRANSPORT D'UN PRODUIT POURVU D'AU MOINS UNE PAROI RECTILIGNE, ET NOTAMMENT D'UN ORDINATEUR PORTABLE.

5. Ce moyen de transport d'un produit (20) pourvu d'au moins une paroi rectiligne, comprend au moins un compartiment (10) de dimensions appropriées, propres à recevoir ledit produit, et défini par un fond (4) et des parois latérales (12 - 15).
- 10 Le fond (4) dudit compartiment reçoit un élément - support intermédiaire (5) suspendu par rapport audit fond (4), et susceptible de faire fonction d'amortisseur.

FIGURE 1

MOYEN DE TRANSPORT D'UN PRODUIT POURVU D'AU MOINS UNE PAROI RECTILIGNE, ET NOTAMMENT D'UN ORDINATEUR PORTABLE.

DOMAINE TECHNIQUE

5

L'invention concerne un moyen de transport, et notamment un sac, cartable, mallette ou dispositif équivalent, d'un produit présentant au moins une paroi rectiligne, et plus particulièrement de forme sensiblement parallélépipédique.

10

Par un tel produit, on désigne notamment, mais pas limitativement, un ordinateur portable, ou tout dispositif électronique équivalent, du type PDA, tablette, ardoise tactile, terminal de saisie, etc... et de manière générale tout produit présentant une dimension nettement plus réduite que ses deux autres dimensions.

15

Le moyen de transport auquel l'invention se réfère peut être de toute nature, et notamment peut être constitué d'un sac, d'un sac à dos, donc porté sur le dos de l'utilisateur au moyen de bretelles, ou de tout type de contenant traditionnellement porté à la main, tel que par exemple un cartable, une mallette, etc..

20

ETAT ANTERIEUR DE LA TECHNIQUE

25

S'agissant des ordinateurs portables, autres des dispositifs équivalents, leur relative fragilité a conduit les industriels à concevoir des housses ou coques de protection, généralement rigides, et/ou dotées d'amortisseurs permettant ainsi de sécuriser le produit en question, notamment pendant les phases de transport. Une telle housse est par exemple décrite dans le document FR-A-2 796 254.

30

Si de telles housses ou coques de protection remplissent de manière relativement efficace leur rôle, à savoir de protection de l'intégrité de l'ordinateur portable durant les phases de transport, elles présentent en revanche l'inconvénient de constituer un produit dédié, c'est-à-dire qu'elles ne servent exclusivement qu'au transport des ordinateurs portables.

35

Les sacs, sacs à dos et autres cartables à vocation plus généraliste ne permettent pas un transport sécurisé de tels ordinateurs portables. Au surplus, s'ils sont éventuellement munis d'un compartiment propre à recevoir un tel produit, en raison de leur dimensionnement standard, il existe un certain ballant inhérent au poids de

l'ordinateur portable susceptible de se déplacer dans le volume ainsi défini, diminuant le confort de l'utilisateur pendant les phases de transport, et en outre réduisant quelque peu la fonction de protection effective d'un tel produit.

5 En outre, au sein d'un tel contenant, ledit ordinateur portable risque de se trouver en contact quasi-direct avec le sol, voire de heurter celui-ci lors du dépôt dudit contenant sur le sol, susceptible ainsi de provoquer en raison des chocs ainsi inhérents, le bris total ou partiel de l'ordinateur, outre sa mise en contact avec l'humidité, ce que l'on souhaite à tout prix à éviter, dès lors que l'on manipule un produit mettant en oeuvre
10 des composants électrique ou électroniques.

Enfin, la pratique démontre qu'il s'avère quelquefois compliqué d'extraire un tel ordinateur portable de la sacoche dans laquelle il est inséré, notamment en raison des dimensions de celle-ci.

15

EXPOSE DE L'INVENTION

L'objet de la présente invention est donc de surmonter ces différents inconvénients et de proposer, au sein d'un moyen de transport d'un produit plus généraliste, une
20 solution adaptée au transport d'objets pourvus d'au moins une paroi rectiligne, notamment de forme parallélépipédique, et notamment d'ordinateurs portables, remplissant simultanément la fonction de protection du produit transporté outre celle de confort pendant les phases de transport.

25 Ce moyen de transport de produit pourvu d'au moins une paroi rectiligne, comprend au moins un compartiment de dimensions appropriées, propre à recevoir ledit produit, et défini par un fond et des parois latérales.

Selon l'invention, le fond reçoit un élément – support intermédiaire suspendu par
30 rapport audit fond, destiné à recevoir ladite paroi rectiligne du produit, ledit élément étant susceptible de faire fonction d'amortisseur, d'éjecteur du produit transporté hors dudit moyen de transport, et corollairement de prévention des chocs.

En d'autres termes, l'invention consiste à munir un sac, et de manière générale un
35 moyen de transport de facture traditionnelle, d'un compartiment spécifique, présentant en quelque sorte un double fond, le fond propre du compartiment et un fond suspendu au-dessus dudit fond propre, recevant le produit en question sur l'une des ses tranches.

5 Selon l'invention, la suspension de l'élément support intermédiaire est réalisée au moyen de ressorts mécaniques, type ressorts à boudins, lame ressort, etc, la raideur du ou des ressorts étant adaptée au poids du produit destiné à être reçu dans le compartiment, et de l'importance de la fonction d'amortissement dévolue à l'élément – support intermédiaire.

Ces ressorts mécaniques sont donc compressibles et déformables et présentent une certaine résilience, permettant ainsi d'amortir le produit à transporter.

10 Au surplus, de par le caractère compressible de l'ensemble constitué par l'élément support intermédiaire et les ressorts qui assurent sa suspension, le poids apparent du produit à transporter diminue pour l'utilisateur en raison de l'amortissement réalisé par lesdits ressorts.

15 Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, le fond au niveau duquel sont rapportés les ressorts mécaniques est lui-même amovible, de sorte que l'ensemble constitué par l'élément – support intermédiaire, les ressorts mécaniques et ledit fond ou plaque support constitue une seule entité, simplement posé ou positionné au fond de l'un des compartiments du moyen de transport en question.

20

Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, l'élément - support intermédiaire se prolonge par deux parois latérales au niveau de ses deux dimensions principales, ces parois s'étendant en direction de l'ouverture donnant accès audit compartiment.

25 Ces parois latérales viennent en outre avantageusement s'insérer dans une doublure ou dans des logements prévus à cet effet, ménagés au sein des parois latérales du moyen de transport définissant le compartiment en question.

30 Ce faisant, le produit à transporter est tout naturellement guidé dans le tunnel de guidage ainsi défini au sein du compartiment concerné, favorisant de la sorte son maintien au sein dudit moyen de transport, et corollairement sa protection.

35 Selon une forme évoluée de l'invention, une ou plusieurs des quatre parois latérales définissant avec le fond le compartiment dédié sont également munis de moyens amortisseurs du type ressort. Ces moyens peuvent ainsi en outre remplir la fonction de calage du produit à transporter, compte tenu des dimensions standards susceptibles d'être retenues pour le compartiment en question.

Avantageusement, ledit compartiment est muni au niveau de sa face supérieure, c'est-à-dire au niveau de la face par laquelle est introduit le produit à transporter, d'un système anti-éjection, tel que par exemple un rabat, propre à maintenir le produit au sein du compartiment tout en le comprimant en partie. La libération de ce système d'obturation provoque l'éjection partielle dudit produit, favorisant sa préhension par l'utilisateur, et donc son retrait hors dudit compartiment.

Ce système peut également faire partie intégrante du produit à transporter.

10 **BREVE DESCRIPTION DES FIGURES**

La manière dont l'invention peut être réalisée et les avantages qui en découlent ressortiront mieux de l'exemple de réalisation qui suit, donné à titre indicatif et non limitatif à l'appui des figures annexées.

15

La figure 1 est une représentation schématique en perspective d'un moyen de transport conforme à l'invention, dont la figure 2 est une vue en section transversale.

La figure 3 est une représentation schématique du principe de fonctionnement du compartiment dédié du moyen de transport conforme à l'invention en position fermée, dont la figure 4 est une vue analogue, mais en position ouverte.

20

La figure 5 est une représentation schématique en perspective d'un détail d'une forme évoluée de l'invention.

DESCRIPTION DETAILLEE DE L'INVENTION

25

On a représenté en relation avec la figure 1 une mallette (1) mettant en oeuvre la présente invention. Celle-ci est munie d'une poignée de préhension (2) positionnée au niveau de sa face supérieure (3).

30 Pour la simplicité de l'explication, la mallette en question n'a été représentée que munie d'un seul compartiment (10). Cependant, il est bien entendu que le nombre de ceux-ci ne saurait constituer une caractéristique limitative de la présente invention.

35 En l'espèce, ce compartiment (10), intégré dans ledit moyen de transport, est défini par un fond (4) sensiblement plat, des parois latérales principales (12) et (13), des parois latérales secondaires (14) et (15), et une ouverture (16) permettant d'accéder à l'intérieur du compartiment, notamment pour y insérer un ordinateur portable (20).

Ce compartiment est de dimensions adaptées au produit à recevoir (20), et en l'espèce un ordinateur portable. Par dimensions adaptées, on entend des dimensions telles que l'ordinateur portable peut facilement être inséré au sein dudit compartiment. Avantageusement, lorsqu'une certaine standardisation des dimensions des ordinateurs portables sera envisagée, ces dimensions peuvent être choisies de telle sorte que bien que facilement insérable, ledit ordinateur portable demeure néanmoins correctement maintenu au sein dudit compartiment.

Cependant, ledit compartiment peut recevoir une ou plusieurs cales en mousse ou équivalent, destinées à être insérées le long des parois latérales principales (12, 13) et/ou secondaires (14, 15), pour davantage maintenir le produit à transporter (20), lorsque les dimensions de ce dernier sont nettement inférieures à celles du compartiment.

Selon une caractéristique essentielle de l'invention, ce compartiment dédié (10) est muni d'un élément - support intermédiaire (5). Dans l'exemple décrit au sein des figures 3 et 4, cet élément - support intermédiaire (5) est constitué d'une plaque plane (6), avantageusement rigide occupant sensiblement une surface équivalente à celle d'une plaque support (11), destinée à venir se positionner sur le fond (4) dudit compartiment, au jeu près, afin en effet, de permettre le déplacement en translation dudit élément (5) au sein du compartiment.

En effet, cette plaque (6) est destinée à pouvoir se translater au sein du compartiment, guidé en cela, notamment, par les faces latérales (12) et (13), voire (14) et (15).

Cet élément - support (5) est solidarisé à la plaque support (11) et en outre suspendu par rapport à celle-ci, ainsi qu'on peut l'observer sur les figures 1 à 4, notamment au moyen de ressorts à boudin (18) et (19). L'une des extrémités desdits ressorts est collée, cousue ou rivetée sur la face inférieure de la plaque (6), et l'autre extrémité est collée, cousue ou rivetée sur la plaque support (11). Ces ressorts sont avantageusement gainés dans un fourreau (9), limitant le risque de leur extension hors de leur direction privilégiée de compression.

L'ensemble constitué par l'élément - support intermédiaire (5), les ressorts (18, 19) et la plaque support (11) constitue donc une seule entité, susceptible de venir reposer par le biais de la plaque support (11) sur le fond (4) du compartiment dédié.

On a donc représenté au sein des figures 3 et 4 le principe général de fonctionnement du compartiment dédié au transport d'un produit de forme parallélépipédique, et plus particulièrement d'un ordinateur portable ou de tout dispositif équivalent intégré au sein du moyen de transport conforme à l'invention.

5

Il convient de souligner ici, que si l'exemple décrit concerne un ordinateur portable de forme parallélépipédique, toute autre forme pourrait être envisagée, dès lors qu'elle contiendrait au moins une paroi rectiligne, propre à coopérer et à être reçue par la plaque (6) de l'élément - support intermédiaire (5), et notamment une forme
10 triangulaire ou trapézoïdale.

En outre, si dans l'illustration du principe de fonctionnement de l'invention en relation avec les figures 3 et 4, deux ressorts seulement ont été représentés, le nombre de ces ressorts peut être augmenté en fonction de la charge à supporter, c'est-à-dire du poids
15 du produit à recevoir dans ledit compartiment. On en a ainsi représenté quatre sur les figures 1 et 2.

Au surplus, la constante de raideur des différents ressorts est déterminée également en fonction du poids dudit produit, en l'espèce de l'ordinateur portable (20) à transporter,
20 outre de l'effet d'éjection recherché. En effet, cet effet s'avère tout particulièrement avantageux pour permettre la préhension de l'ordinateur portable par son utilisateur, afin de le sortir du compartiment dans lequel il a été inséré.

Ainsi, et comme on peut l'observer sur la figure 3, ces ressorts peuvent être comprimés
25 d'une part, en raison du poids exercé par le produit à transporter (20), et d'autre part, en raison d'une pression exercée par l'utilisateur, pour permettre l'insertion intégrale du produit (20) au sein du compartiment, et corollairement pour permettre l'obturation de la partie supérieure ou ouverture (16) dudit compartiment.

A cet effet, le produit (20) à transporter peut lui-même être muni d'une languette (21)
30 ou de tout organe approprié, destiné à venir coopérer ou à venir s'encliqueter dans un dispositif de verrouillage (22) de forme complémentaire, rapporté à cet effet au niveau de l'extrémité supérieure du compartiment (10). Ainsi, l'ordinateur portable n'est jamais « livré à lui-même » dans le compartiment qui le reçoit, mais est
35 systématiquement maintenu en compression entre l'élément-support intermédiaire (5) et la zone ou le moyen de fermeture ou d'obturation dudit compartiment.

Cette caractéristique permet également une plus grande adaptabilité en termes de dimensions du produit à transporter, et en l'espèce, de formats d'ordinateurs portables.

5 Selon une variante de l'invention, le compartiment (10) lui-même, ou le moyen de transport, sac ou cartable, comporte un moyen, telle qu'une sangle, muni d'un tel organe, propre à venir comprimer le produit au sein de compartiment, voire, en sus, à venir obturer ladite ouverture (16) du compartiment.

10 Dans une autre variante de l'invention, il peut même être envisagé de placer l'ordinateur portable au sein d'une coque protectrice rigide, elle-même insérée à son tour au sein du compartiment en question. Dans cette hypothèse, l'une des parois de ladite coque est alors munie dudit moyen (21) de coopération avec le moyen complémentaire (22).

15 Dans une autre variante de l'invention, le compartiment présente, au voisinage de son extrémité supérieure, une extension de l'une de ses parois latérales, formant zone de blocage dudit ordinateur portable. En d'autres termes, afin de bloquer ledit ordinateur au sein de cette zone, il convient tout d'abord, de le comprimer sur l'élément – support (5) pour le faire descendre au sein du compartiment, puis, sous l'action des ressorts, il
20 vient naturellement se caller dans la zone précitée prévue à cet effet.

Avantageusement, la plaque (6) de l'élément – support (5) se prolonge par deux parois latérales (7, 8) (voir figures 1 et 2), de telle sorte à constituer un réceptacle interne.

25 En outre, et selon une version évoluée de l'invention, ces parois viennent coulisser au sein d'un logement (23) défini par des rabats (24) au sein des parois latérales du compartiment (10).

Il se définit de la sorte un véritable conduit, favorisant l'insertion du produit à
30 transporter au sein dudit compartiment.

Ainsi, le produit (20) à transporter, et notamment un ordinateur portable est maintenu dans le compartiment (10), et est protégé contre les chocs susceptibles d'intervenir, notamment en raison de la chute dudit moyen de transport ou du sac, pendant les
35 phases de transport, voire simplement en raison du dépôt du moyen de transport sur le sol. Ainsi, ledit produit se trouve complètement isolé du sol, ce résultat étant particulièrement appréciable en cas d'humidité.

Les ressorts (18, 19), en raison même de leurs propriétés physiques, assurent en outre une fonction d'amortissement, conférant à l'ensemble - support un caractère compressible, favorisant la protection effective conférée par ledit moyen de transport.

- 5 Surabondamment, les ressorts (18, 19) permettent de diminuer le poids apparent du produit transporté, de par la limitation, sinon l'annulation du ballant inhérent au produit en question.

10 Il n'est pas rare en effet que dans des cartables ou des sacs de plus grandes dimensions ou capacité, les trépidations inhérentes à la marche, voire à la course de l'utilisateur, induisent à leur tour un déplacement, légèrement décalé dans le temps, et de plus ou moins grande amplitude du produit contenu dans le sac. Ce déplacement relatif s'avère assez désagréable pour l'utilisateur, en raison notamment du décalage de celui-ci dans le temps; ce décalage induisant lui-même un déphasage par rapport à la périodicité des pas de l'utilisateur. La mise en oeuvre d'un tel élément - support intermédiaire
15 suspendu permet de réduire l'amplitude de ce déplacement relatif, et corollairement, d'optimiser le confort de l'utilisateur.

20 De plus, de par la mise en oeuvre de cet élément - support suspendu, le produit transporté n'est jamais en contact direct avec le sol, lorsque le sac, le cartable ou la mallette est posé sur celui-ci. Il existe toujours en effet une hauteur minimum correspondant à la compression maximum des ressorts, isolant en quelque sorte le produit du sol.

25 Cette caractéristique peut présenter un certain nombre d'avantages lorsque le sol est mouillé, pour éviter notamment la détérioration dudit produit, ou la mise en contact des prises de branchement de périphériques, dans le cas d'ordinateur portable, avec l'humidité.

30 Enfin, ces ressorts permettent de réaliser l'éjection du produit, lorsque les moyens de verrouillage sont libérés, induisant l'émergence partielle de celui-ci hors dudit compartiment, et corollairement, favorisant sa préhension par l'utilisateur.

35 Selon une version encore plus évoluée de l'invention, et illustrée en relation avec la figure 5, partie au moins des faces latérales définissant le compartiment en question peut également présenter des éléments amortisseurs du type ressort.

Dans cette configuration, les faces latérales, ici les faces (12, 13) sont mobiles et sont associées à des ressorts à boudins (25), induisant une propension naturelle, en l'absence de contraintes externes résultant de l'introduction du produit à transporter au sein du compartiment, à se déplacer en direction du centre dudit compartiment.

5

Ce faisant, on favorise le calage du produit à transporter au sein du moyen de transport, et surtout, on optimise la protection dudit produit contre les chocs externes, en raison même de la multiplicité des moyens amortisseurs.

10 On conçoit dès lors tout l'intérêt du moyen de transport selon l'invention. Outre l'optimisation du confort de port, il favorise notamment la protection effective d'un produit, et notamment d'un ordinateur portable, tout en ne limitant pas ledit moyen au transport dédié à ce seul produit.

REVENDICATIONS

- 5 1. Moyen de transport d'un produit (20) pourvu d'au moins une paroi rectiligne, ledit moyen comprenant au moins un compartiment (10) de dimensions appropriées, propres à recevoir ledit produit, et défini par un fond (4) et des parois latérales (12 - 15), *caractérisé* en ce que le fond (4) reçoit un élément - support intermédiaire (5) suspendu par rapport audit fond (4), et susceptible de faire fonction d'amortisseur.
- 10 2. Moyen de transport selon la revendication 1, *caractérisé* en ce que la suspension de l'élément - support intermédiaire (5) est réalisée au moyen de ressorts mécaniques, et notamment de ressorts à boudins (18, 19) ou d'une lame - ressort, de constante de raideur adaptée au poids du produit (20) destiné à être reçu dans le compartiment (10), et de l'importance de la fonction d'amortissement dévolue audit élément - support intermédiaire.
- 15 3. Moyen de transport selon la revendication 2, *caractérisé* en ce que les ressorts à boudin (18, 19) sont fixés par collage, couture ou rivetage, à l'élément - support intermédiaire (5),
- 20 4. Moyen de transport selon l'une des revendications 2 et 3, *caractérisé* en ce que l'élément - support intermédiaire (5) est suspendu par les ressorts mécaniques par rapport à une plaque support (11) destinée à venir se poser sur le fond (4) délimitant le compartiment (10), l'ensemble constitué par l'élément - support intermédiaire (5), les ressorts mécaniques et ladite plaque support (11) constituant une seule entité, simplement posé ou positionné sur le fond (4) dudit compartiment.
- 25 5. Moyen de transport selon l'une des revendications 1 à 4, *caractérisé* en ce que l'élément - support intermédiaire (5) est constitué par une plaque (6), sensiblement parallèle au fond (4) du compartiment, ladite plaque (6) se prolongeant par deux parois latérales (7, 8) au niveau de ses deux dimensions principales, lesdites parois latérales s'étendant en direction de l'ouverture (16) donnant accès au compartiment (10) en question.
- 30
- 35

6. Moyen de transport selon la revendication 5, *caractérisé* en ce que les parois latérales (7, 8) viennent en outre s'insérer dans une doublure ou dans des logements (23) prévus à cet effet, ménagés (24) au sein des parois latérales (12, 13) du moyen de transport définissant le compartiment (10) en question.
- 5
7. Moyen de transport selon l'une des revendications 1 à 6, *caractérisé* en ce que l'ouverture (16) du compartiment (10) est obturée par un rabat ou par tout système d'obturation, propre à comprimer en partie le produit (20) au sein du compartiment dédié à cet effet, la libération desdits moyens d'obturation induisant l'éjection partielle du produit (20) hors du compartiment (10), favorisant sa préhension par l'utilisateur, et donc son retrait hors dudit compartiment.
- 10
8. Moyen de transport selon l'une des revendications 1 à 6, *caractérisé* en ce que l'une (12) des parois latérales (12-15) définissant le compartiment (10) est munie d'un système de verrouillage (22), destiné à coopérer avec un système complémentaire (21) rapporté sur l'une des faces du produit (20), propre à comprimer en partie le produit (20) au sein du compartiment dédié à cet effet, la libération desdits systèmes de verrouillage induisant l'éjection partielle du produit (20) hors du compartiment (10), favorisant sa préhension par l'utilisateur, et donc son retrait hors dudit compartiment.
- 15
- 20
9. Moyen de transport selon l'une des revendications 1 à 6, *caractérisé* en ce que le produit à transporter (20) est préalablement placé au sein d'une coque protectrice rigide, elle-même introduite au sein du compartiment (10), et en ce que l'une (12) des parois latérales (12-15) définissant le compartiment (10) est munie d'un système de verrouillage (22), destiné à coopérer avec un système complémentaire (21) rapporté sur l'une des faces de la coque protectrice, propre à comprimer en partie le produit (20) au sein du compartiment dédié à cet effet, la libération desdits systèmes de verrouillage induisant l'éjection partielle de la coque protectrice hors du compartiment (10), favorisant sa préhension par l'utilisateur, et donc son retrait hors dudit compartiment.
- 25
- 30

- 5 **10.** Moyen de transport selon l'une des revendications 1 à 6, *caractérisé* en ce que le compartiment (10) est muni au voisinage de son extrémité supérieure, d'une extension de l'une de ses parois latérales, formant zone de blocage dudit produit à transporter (20), qui vient se caller au sein de cette zone après compression au sein du compartiment et libération des forces exercées par les moyens de suspension (18, 19) dudit élément – support intermédiaire (5).
- 10 **11.** Moyen de transport selon l'une des revendications 1 à 10, *caractérisé* en ce que une ou plusieurs des parois latérales définissant avec le fond (4) le compartiment (10) dédié sont également munis de moyens amortisseurs (25), assurant en outre la fonction de calage du produit à transporter (20).

Application number/numéro de demande: 2552238

Figures: 3, 4,

Pages: _____

DRW-IP

Unscannable items
received with this application
(Request original documents in File Prep. Section on the 10th Floor)

Documents reçus avec cette demande ne pouvant être balayés
(Commander les documents originaux dans la section de préparation des dossiers au
10ième étage)

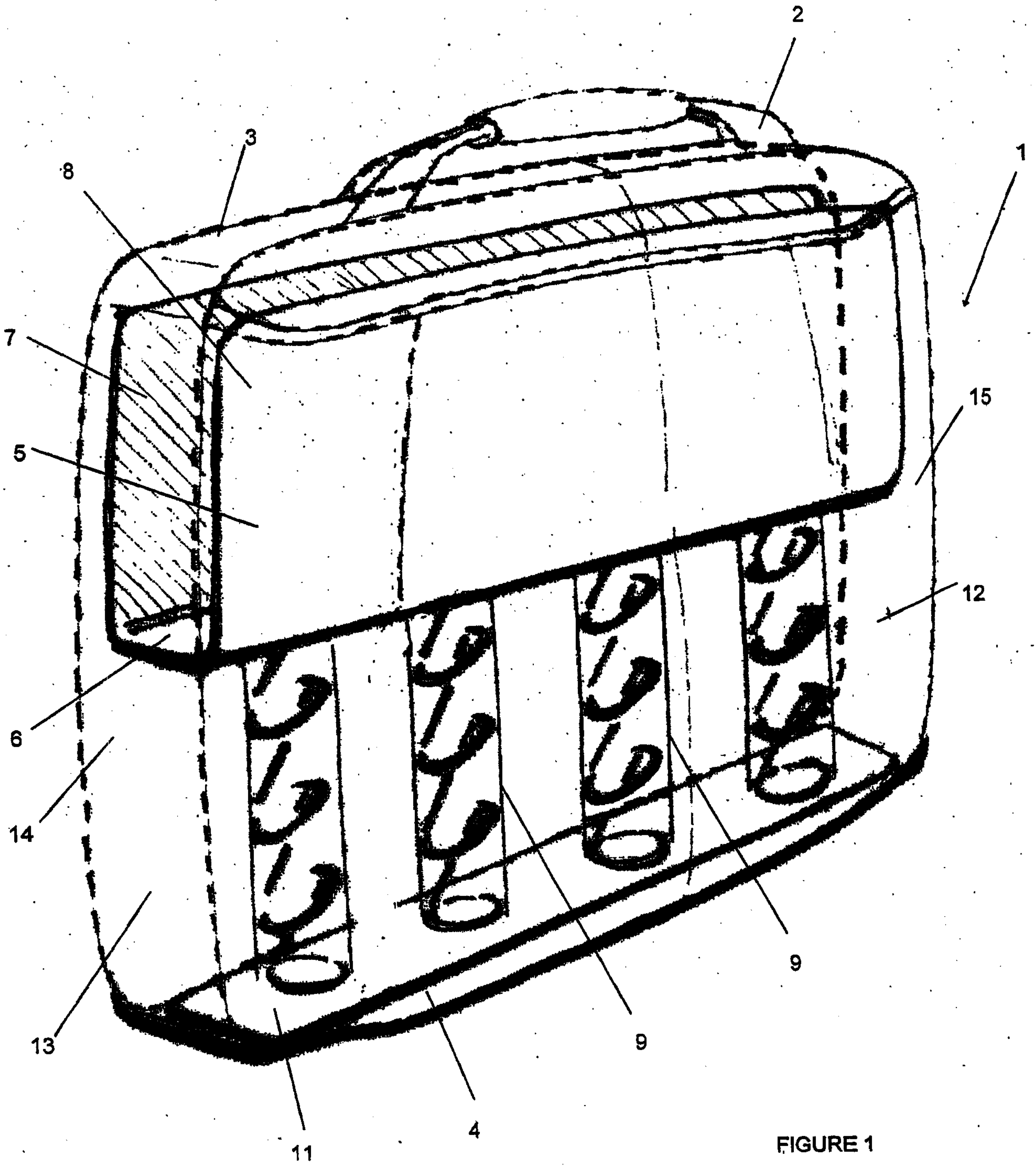


FIGURE 1

2/5

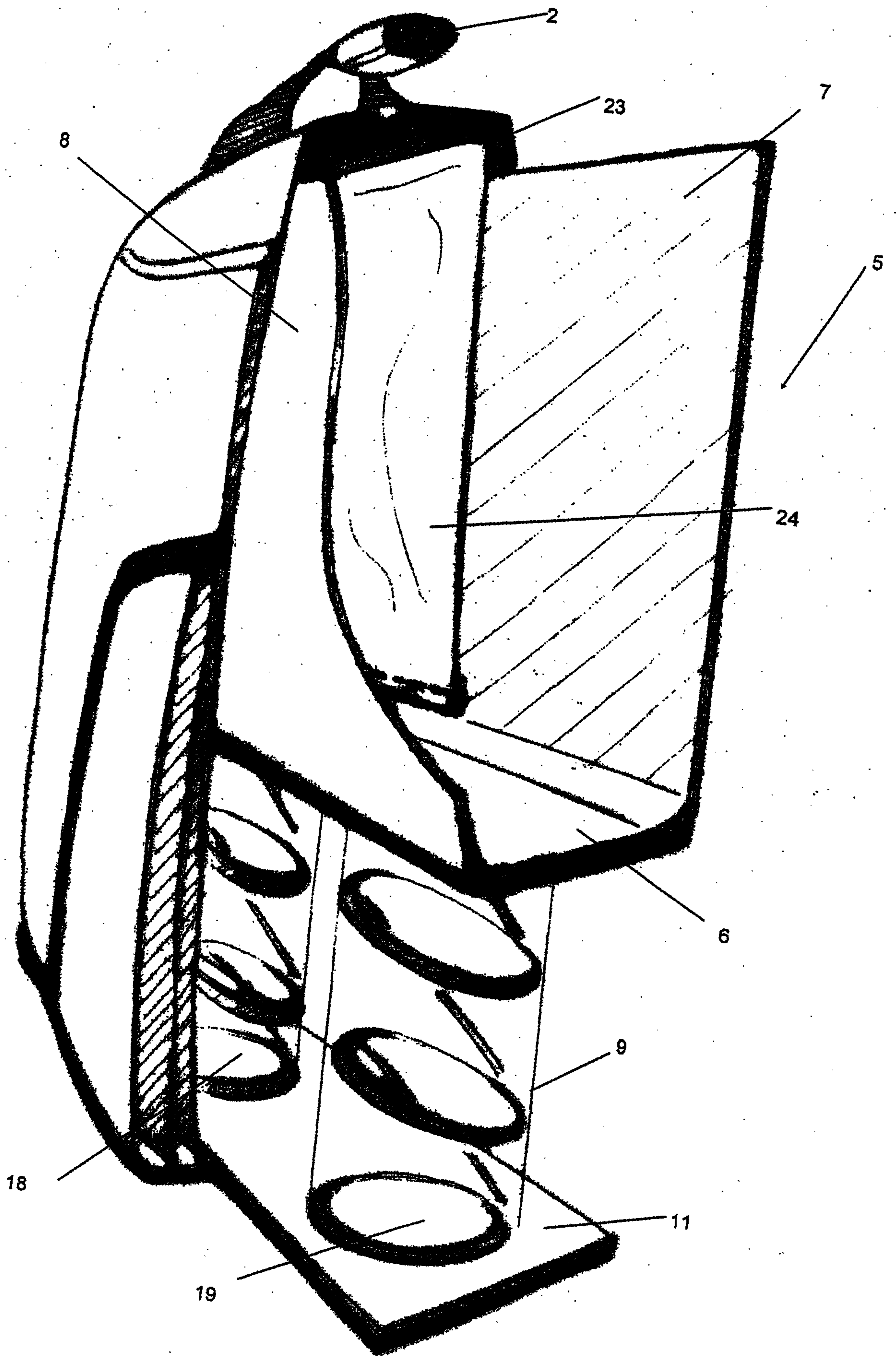


FIGURE 2

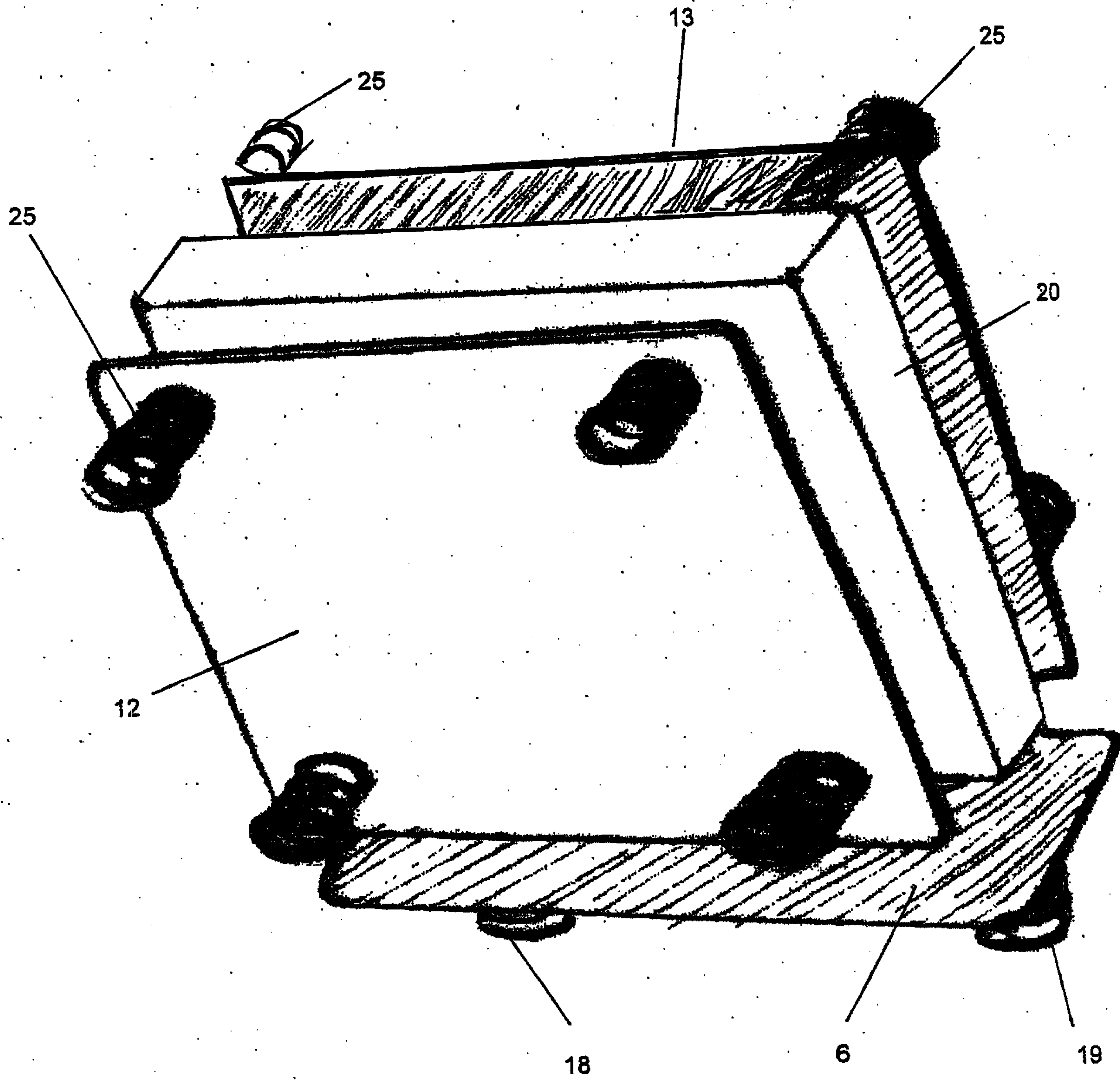


FIGURE 5

